



# RÉSUMÉ DE LA DÉCLARATION DU COMITÉ CONSULTATIF NATIONAL DE L'IMMUNISATION (CCNI) DU 3 DÉCEMBRE 2021

Orientations sur les doses de rappel de vaccin  
contre la COVID-19 au Canada – Mise à jour le  
3 décembre 2021



## APERÇU

- Le 3 décembre 2021, l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) a publié les orientations mises à jour du Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI) sur les doses de rappel de vaccin contre la COVID-19. Ces recommandations sont fondées sur les preuves scientifiques actuelles et l'opinion des experts du CCNI.
- Les cas de COVID-19 sont en augmentation dans le monde et au Canada. Des variants, dont le variant Delta, continuent de circuler et de provoquer une maladie grave. Un nouveau variant préoccupant, Omicron, a également été détecté au Canada. Les données probantes sur ce nouveau variant sont encore en cours de collecte.
- En novembre 2021, Santé Canada a autorisé l'utilisation de Comirnaty de Pfizer-BioNTech (30 mcg) et de Spikevax de Moderna (50 mcg) comme des doses de rappel chez les personnes âgées de 18 ans et plus au moins 6 mois après l'achèvement d'une série primaire.
- Le CCNI a examiné les dernières données qui indiquent que la protection contre l'infection diminue avec le temps depuis l'achèvement d'une série vaccinale primaire contre la COVID-19. La protection contre une maladie sévère reste généralement élevée mais peut diminuer avec le temps pour certaines personnes, comme les personnes âgées.
- Les doses de rappel des vaccins à ARNm contre la COVID-19 peuvent augmenter la réponse immunitaire et devraient offrir une protection accrue contre les infections et les maladies sévères et aider à réduire la propagation de l'infection. Les doses de rappel ont un profil d'innocuité favorable qui est comparable à celui de la série primaire.
- Le Conseil des médecins hygiénistes en chef a mis à jour les objectifs de réponse à la vaccination contre la COVID-19 afin d'inclure la préservation de la capacité du système de santé et la réduction de la transmission afin de protéger les populations à haut risque tout en minimisant les maladies graves et le nombre total des décès.

**Après avoir examiné les données probantes récentes et l'évolution de la pandémie de COVID-19 dans le contexte canadien, le CCNI a mis à jour ses recommandations sur la dose de rappel :**

- **Le CCNI recommande fortement qu'une dose de rappel d'un vaccin à ARNm contre la COVID-19 autorisé soit proposée au moins six mois après l'achèvement de la série vaccinale primaire contre la COVID-19 aux groupes suivants :**
  - **Personnes âgées de 50 ans et plus**
  - **Adultes vivant dans des établissements de soins de longue durée pour aînés ou dans d'autres milieux de vie collectifs offrant des soins aux aînés**
  - **Bénéficiaires d'une série vaccinale primaire composée uniquement de vaccins à vecteur viral (vaccin contre la COVID-19 d'AstraZeneca/COVISHIELD ou de Janssen)**

- **Adultes vivant dans des communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis ou en provenant**
- **Tous les travailleurs de la santé de première ligne ayant un contact direct en personne avec les patients**
- **Le CCNI recommande maintenant également qu'une dose de rappel d'un vaccin à ARNm contre la COVID-19 autorisé puisse être proposée aux adultes de 18 à 49 ans au moins six mois après l'achèvement d'une série vaccinale primaire contre la COVID-19, en tenant compte des risques juridiques et individuels décrits dans la déclaration complète du CCNI.**

Pour voir les orientations complètes, y compris un résumé des données probantes et de la justification de ces recommandations, veuillez consulter la Déclaration du CCNI [Orientations sur les doses de rappel de vaccin contre la COVID-19 au Canada – Mise à jour le 3 décembre 2021](#).

## CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

- Les cas de COVID-19 sont en augmentation et des variants, dont le variant Delta, circulent au Canada et dans diverses parties du monde. Un nouveau variant préoccupant, Omicron, a également été détecté récemment. Les données probantes sur ce nouveau variant est encore en cours de collecte.
- Dans de nombreux pays, le taux de COVID-19 sévère et d'autres conséquences a augmenté à la suite de la hausse des taux d'infection. Les cas ont également légèrement augmenté dans certaines régions du Canada.
- Une série vaccinale complète contre la COVID-19 continue de fournir une excellente protection contre une maladie grave pour la plupart des gens. Avec le temps, certaines personnes peuvent être moins protégées contre une maladie grave, comme les personnes âgées.
- Récemment, les données probantes suggèrent que l'efficacité réelle des vaccins contre l'infection par le SRAS-CoV-2, le virus qui cause la COVID-19, diminue au fil du temps après l'achèvement de la série primaire. Une dose de rappel pourrait aider à rétablir la protection contre l'infection qui peut avoir diminué avec le temps.
- Les données des essais cliniques montrent qu'une dose de rappel d'un vaccin à ARNm contre la COVID-19 produit une réponse immunitaire solide et présente un profil d'innocuité favorable qui est comparable à celui de la deuxième dose de la série primaire. Les cas de myocardite ou de péricardite après l'administration d'un vaccin à ARNm demeurent rares. En Israël, les taux de myocardite ou de péricardite ont été inférieurs à ce qui avait été observé avec la deuxième dose de la série primaire mais supérieurs à ce qui avait été observé avec la première dose.

- Les données du monde réel indiquent qu'une dose de rappel de vaccin à ARNm contre la COVID-19 offre une très bonne efficacité réelle à court terme contre l'infection par le SRAS-CoV-2. L'efficacité réelle à long terme des doses de rappel continuera d'être surveillée.
- Un intervalle accru entre la série primaire et une dose de rappel pourrait améliorer ou prolonger la réponse immunitaire à la dose de rappel.
- Le CCNI continue de recommander qu'une série complète d'un vaccin à ARNm contre la COVID-19 soit offerte aux personnes appartenant aux groupes d'âge autorisés qui ne présentent pas de contre-indications au vaccin. Le produit Comirnaty de Pfizer-BioNTech de 30 mcg est privilégié pour la série primaire chez les 12 à 29 ans et peut être privilégié pour la dose de rappel chez les 18 à 29 ans en raison du risque plus faible des cas de myocardite/péricardite avec ce vaccin. Chez les personnes de plus de 30 ans, l'un ou l'autre vaccin à ARNm peut être utilisé pour le rappel.
- Les adultes qui sont modérément à sévèrement immunodéprimés et qui ont reçu une série primaire de trois doses appartiennent au groupe qui peut recevoir une dose de rappel. Les données sur une quatrième dose d'un vaccin contre la COVID-19 après la série primaire recommandée de trois doses dans cette population sont actuellement limitées. Ces personnes peuvent recevoir une dose de rappel au moins 6 mois après avoir reçu leur dernière dose.
- Si on offre le vaccin de Moderna comme une dose de rappel, celle de 100 mcg peut être privilégiée chez les adultes qui sont modérément à sévèrement immunodéprimés, ainsi que chez les adultes vivant dans des établissements de soins de longue durée pour aînés ou d'autres milieux de vie collectifs qui fournissent des soins aux aînés, à l'appréciation des professionnels de la santé.
- Les personnes enceintes ou allaitantes ont été exclues des essais cliniques sur les doses de rappel d'ARNm mais aucun signalement en matière d'innocuité maternelle ou néonatale n'a été détecté chez les personnes enceintes ou allaitantes qui ont reçu des vaccins à ARNm contre la COVID-19. Ces personnes font partie du groupe qui peut recevoir une dose de rappel.
- En plus d'une couverture vaccinale élevée, les mesures de santé publique continuent d'être essentielles pour réduire et contrôler la transmission du virus, en particulier des variants.
- Le CCNI continuera d'examiner et de surveiller les données probantes relatives aux doses de rappel à mesure qu'elles sont disponibles et mettra à jour ses recommandations, si nécessaire.

Pour voir les orientations complètes, y compris un résumé des données probantes et de la justification de ces recommandations, veuillez consulter la Déclaration du CCNI [Orientations sur les doses de rappel de vaccin contre la COVID-19 au Canada – Mise à jour le 3 décembre 2021.](#)

## CITATIONS

« Le CCNI a continué à surveiller de près les données probantes sur l'avantage et la nécessité des doses de rappel au Canada, et fournit maintenant des conseils mis à jour sur l'utilisation des doses de rappel de vaccin contre la COVID-19. Bien que la protection contre une maladie sévère reste élevée dans la population générale, nous savons que la protection contre l'infection peut diminuer avec le temps. Nous avons également constaté une augmentation du risque de maladie sévère pour certains groupes de personnes vaccinées, notamment les personnes âgées. L'administration de doses de rappel contribuera à maintenir un niveau élevé de protection contre une maladie sévère et pourra également avoir une incidence sur la propagation dans la communauté.

Il est important de noter que nous ne disposons pas encore de renseignements relatifs à l'incidence du nouveau variant, Omicron, sur l'efficacité réelle du vaccin. Le CCNI continuera à surveiller la situation et à fournir des conseils mis à jour et opportuns, si nécessaire. »

- D<sup>re</sup> Shelley Deeks, présidente du CCNI

« La revue par le CCNI des dernières données probantes disponibles sur la surveillance continue de l'innocuité et de l'efficacité réelle des vaccins contre la COVID-19 nous rassure qu'il n'y a toujours pas de diminution généralisée de la protection contre les maladies sévères dans l'ensemble de la population au Canada. Toutefois, le déclin des tendances en matière de protection observé dans d'autres pays nous inquiète. À ce titre, les conseils mis à jour du CCNI fondés sur des données probantes concernant les doses de rappel aideront les autorités sanitaires à planifier et à mettre en œuvre les programmes de vaccination afin de s'assurer que les Canadiens bénéficient de la meilleure protection possible à mesure que la situation évolue.

Néanmoins, bien que les doses de rappel offrent la possibilité de maintenir et d'améliorer la protection contre les infections et les maladies sévères, amener plus de personnes à compléter leur série primaire demeure un objectif clé de l'effort de vaccination contre la COVID-19 au Canada. Fait important, quel que soit le variant du virus qui circule, les mesures de santé publique et les précautions individuelles continuent d'être une composante essentielle de la réponse à la pandémie au Canada. L'utilisation de couches de ces protections non pharmaceutiques en conjonction avec l'utilisation stratégique de vaccins approuvés contre la COVID-19 reste notre meilleure approche pour réduire le risque d'infection et de maladie sévère.»

- D<sup>re</sup> Theresa Tam, administratrice en chef de la santé publique

## PROCHAIN ORDRE DU JOUR DU CCNI :

Le CCNI continue à examiner activement les données probantes émergentes sur les vaccins contre la COVID-19. Les recommandations à venir pourront inclure de nouveaux conseils sur les points suivants :

- Conseils sur la vaccination des personnes ayant des antécédents de myocardite/péricardite après une dose antérieure de vaccin
- Recommandations sur l'utilisation du vaccin à ARNm de Moderna contre la COVID-19 chez les enfants (en attente d'une décision réglementaire par Santé Canada)
- Recommandations sur l'utilisation du vaccin à ARNm de Novavax contre la COVID-19 (en attente d'une décision réglementaire par Santé Canada)
- Recommandations sur l'utilisation du vaccin à ARNm de Medicargo contre la COVID-19 (en attente d'une décision réglementaire par Santé Canada)